

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive

de l'association « AGDA - Association Genevoise Défense Animale »

Date et heure : 20 février 2023 à 18h30

Lieu : Genève

Membres fondateurs présents : Felicia Soulikhan, Anna Salamanca et Mafalda D'Alfonso

1. Aspects formels de l'assemblée constitutive

Les personnes suivantes sont élues :

La présidente du jour : Felicia Soulikhan

La rédactrice du procès-verbal : Mafalda D'Alfonso

2. Décision de constitution

L'assemblée décide de créer une association conformément aux art. 60 et suivants du Code civil suisse (CC), sous le nom de « AGDA - Association Genevoise Défense Animale » et dont le siège est situé à Genève.

3. Adoption des statuts

L'assemblée approuve les présents statuts à l'unanimité et les adopte.

4. Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 60 fr.

5. Election du comité

Les personnes suivantes sont élues comme membres du comité :

Felicia Soulikhan, en qualité de Présidente, avec pouvoir de signature individuelle

Anna Salamanca, en qualité de Vice-présidente

Mafalda D'Alfonso, en qualité de Secrétaire

Les élues acceptent leur élection

La Présidente :



La Secrétaire :



Fait à Genève le 20 février 2023